

54^{ème} session de la Commission de la Condition de la femme
Intervention de S.E. Mme Isabelle Picco- Ambassadeur Représentante permanente de
la Principauté de Monaco
New York, le 8 mars 2010

Monsieur le Président,

Permettez-moi en premier lieu d'associer ma délégation aux nombreux messages de sympathie adressés au Gouvernement et au peuple chilien si lourdement éprouvé par le tremblement de terre dévastateur du 27 février.

Monsieur le Président,

Ma délégation se félicite que nous célébrions ce 15^{ème} anniversaire de la plate-forme d'action adoptée lors de la 4^{ème} Conférence mondiale sur les femmes après la décision de créer au sein du Secrétariat de l'ONU une nouvelle entité composite chargée de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme. Monaco réaffirme son engagement en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles et nous sommes persuadés que la nomination prochaine d'une personnalité reconnue au poste de secrétaire général adjoint est indispensable pour que la cause des femmes soit défendue d'une seule voix.

Les concertations en matière de cohérence à l'échelle du système ne doivent pas être perçues comme un frein à cette nomination car elles s'inscrivent dans un processus plus large et indispensable d'adaptation des différents mandats et programmes aux besoins des Etats membres.

Monsieur le Président,

Les nombreux rapports et les statistiques concordent pour reconnaître que nous ne réaliserons pas les objectifs du millénaire pour le développement sans donner une priorité plus grande aux besoins particuliers des femmes et des filles et, en corollaire en inculquant aux garçons dès leur plus jeune âge la place des filles dans la société.

Les douze domaines critiques de la mise en œuvre de la plate-forme d'action méritent tous notre plus grande attention et notre engagement ferme. Je souhaiterais néanmoins en citer deux qui sont des axes prioritaires de la politique de coopération de Monaco : la santé et l'éducation.

Il est indispensable que la santé maternelle et la lutte contre le VIH/sida enregistrent des progrès significatifs afin que des centaines de milliers de vies puissent être sauvées parmi lesquelles celles d'une majorité de femmes.

D'autre part, trop de disparités et d'obstacles perdurent et empêchent les filles de mener à bien une scolarité indispensable pour qu'elles occupent la place qui est la leur dans la société.

Monsieur le Président,

Cette célébration intervient également à un moment déterminant pour la lutte contre la violence faite aux femmes. La mobilisation sans précédent de la communauté internationale contre toutes les formes de violences dont sont victimes les femmes et les filles à travers le monde permet enfin de dénoncer ce fléau qui prive des millions d'êtres humains de leurs droits les plus fondamentaux.

Il est aujourd'hui indispensable que chaque Etat mette en œuvre la plate-forme d'action de Pékin et prenne toutes les mesures nécessaires à la lutte contre ces violences.

A ce titre, je souhaiterais souligner que les démarches régionales pour assurer l'égalité entre les hommes et les femmes sont essentielles et que le programme d'action de Pékin doit être décliné et mis en œuvre aux niveaux régional et national.

Ainsi, dans le cadre du Conseil de l'Europe, mon pays participe activement aux travaux du Comité Directeur pour l'Egalité entre les femmes et les hommes (CDEG), mais également à la Campagne pour combattre la violence à l'égard des femmes y compris la violence domestique.

De même, dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, lors de la réunion ministérielle en novembre dernier à Marrakech, Monaco s'est joint à ses partenaires euro-méditerranéens, pour renouveler son engagement en faveur du cadre commun d'action d'Istanbul qui engage les Etats partenaires à prendre des mesures d'ici à 2011, en vue d'instaurer l'égalité entre les hommes et les femmes, d'empêcher toute forme de discrimination et de garantir la protection des droits des femmes.

Enfin, Monaco s'est associé à la Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes adoptée par les Etats membres de l'Organisation internationale de la francophonie et qui fera l'objet d'un document officiel de cette 54^{ème} session de la Commission de la condition de la femme.

Nous nous félicitons que de nombreux événements parallèles qui se déroulent en marge de nos travaux mettent l'accent sur ce fléau qui ne saurait être justifié par des habitudes sociales ou des stéréotypes.

Monsieur le Président,

Le rapport national de la Principauté figure sur le site internet de la Commission et la délégation monégasque poursuivra son soutien aux différentes résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité en faveur des femmes et des filles.